



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1602-19, 1604-19 ET 1612-19

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 16 avril 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1602-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 :
 - Afin d'ajouter la classe d'usages commerce « Hébergement et restauration C-4 » en mixité avec l'usage « Habitation (H-3 et H-4) » dans la zone MS-416,
 - Afin de modifier la hauteur en étages maximum et retirer la hauteur en mètre maximum autorisées pour les classes d'usages « Habitation multifamiliale », pour les classes d'usages du groupe commerce, institutionnel et pour un usage en mixité résidentiel et commercial dans la zone MS-416,
 - Afin de modifier dans la zone H-415 la hauteur en étages maximum et retirer la hauteur en mètre maximum autorisées pour la classe d'usages « Habitation multifamiliale (H-4) »,
 - Et afin de modifier des marges et d'ajouter des rapports de densification dans les zones MS-416 et H-415.
- 1604-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale de 9 logements et plus » et l'usage « Habitation collective » comme usages permis dans la zone C-204, de modifier la hauteur en étage maximum et retirer la hauteur en mètre maximum autorisées pour un usage commercial ou un usage en mixité résidentiel et commercial.
- 1612-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier des dispositions applicables à l'affichage.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 5 juin 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 6 juin 2018.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques